



## Banques Alimentaires en Belgique: 30 ans de *lutte* contre le gaspillage de vivres et la faim

**Les Banques Alimentaires sont des entreprises de distribution d'un type particulier : elles n'achètent rien et ne vendent rien. Les vivres collectés sont donnés gratuitement et – avec l'aide d'un important réseau d'associations caritatives – distribués gratuitement aux démunis.**

**Le but des Banques Alimentaires est double : lutter contre le gaspillage et simultanément contre la faim.**

### Origine et développement

La première Banque alimentaire a été créée en 1967, à Phoenix- Arizona (USA) par John Van Hengel. Son exemple a été suivi et plusieurs Banques Alimentaires ont vu le jour dans différents états américains, ainsi qu'au Canada. Ce n'est que plusieurs années plus tard, en 1984, que la première Banque alimentaire voit le jour en Europe, plus précisément en France : la banque alimentaire de Paris-Ile de France; elle est suivie de près par celle de Bruxelles-Brabant en Belgique.

Actuellement, la Belgique compte neuf Banques Alimentaires, réunies dans la Fédération belge des Banques Alimentaires. Celle-ci est affiliée à la Fédération européenne des Banques Alimentaires, qui représente au total 271 Banques Alimentaires dans 23 pays de l'Europe. D'autre part, le Global Foodbanking Network (à Chicago) anime et soutient les Banques Alimentaires d'autres pays des différents continents.

### Caractéristiques des Banques Alimentaires

En Europe, toutes les Banques Alimentaires sont liées par une « Charte », stipulant les règles de base à respecter : le don et le partage. Concrètement cela signifie : collecter gratuitement des vivres, les mettre gratuitement à la disposition d'associations caritatives qui, à leur tour, doivent distribuer ces vivres gratuitement aux démunis vivant dans leur pays. Solidarité et lutte contre l'exclusion sociale sont des mots clés dans ce cadre.

### Organisation

Les Banques Alimentaires sont des associations sans but lucratif (asbl) autonomes. Elles disposent toutes d'entrepôts avec chambres frigorifiques, du matériel nécessaire pour le chargement et le déchargement de palettes de vivres et le plus souvent des moyens de transport propres. Au total, elles disposent de quelques 12.500 m<sup>2</sup> d'espace de stockage et de bureaux.

281 bénévoles permanents et 16 personnes ayant un contrat social (financé par les autorités) en assurent le fonctionnement. Certaines Banques Alimentaires sont ouvertes tous les jours ouvrables, d'autres uniquement certains jours de la semaine.

### Fonctionnement

Une tâche importante des Banques Alimentaires consiste à assurer l'approvisionnement en vivres. En 2016, quelque 15.000 tonnes de vivres ont été collectés, dont 40% viennent du Fonds européen d'aide aux plus démunis, 29% de l'industrie agro-alimentaire, 18% de la distribution, 6% des criées agricoles et horticoles et 7% des collectes et actions spéciales. Un souci constant n'est pas seulement de collecter suffisamment de vivres afin de pouvoir répondre à la demande toujours croissante, mais aussi d'assurer l'offre d'une gamme de produits dont la qualité nutritionnelle permet de compenser les déficits observés dans l'alimentation d'une population précarisée.

C'est précisément afin de pouvoir équilibrer le panier de produits offerts et notamment d'atteindre +/- 25% de fruits et légumes - ce qui est considéré comme optimal - qu'il est important qu'un dialogue constructif se produise entre les Banques Alimentaires et les associations locorégionales d'agriculteurs. Des opérations de glanage, de récupération de produits dont les normes d'aspect ne sont pas respectées ou tout autre soutien envisageable pourraient être mises en place en y associant la société civile au sens large.

Les produits collectés sont mis à la disposition de 626 organisations caritatives - réparties à travers tout le pays - avec lesquelles les Banques Alimentaires ont signé une convention d'aide alimentaire. Celle-ci prescrit que les produits reçus doivent être transportés, stockés et distribués en respectant strictement la réglementation concernant la sécurité alimentaire. D'autre part, elle dispose que les associations doivent s'efforcer d'assurer l'intégration sociale des démunis bénéficiaires de l'aide alimentaire.

L'an dernier, plus de 143.000 personnes ont bénéficié ainsi d'aide alimentaire via le canal des Banques Alimentaires. Ce nombre, quoique impressionnant, ne correspond qu'à 1,25% de la population du royaume alors que 21% de la population est au bord de la pauvreté et que 5% ne peut se permettre un repas normalement équilibré plus d'un jour sur deux. Bien que les ambitions des programmes de réduction de la pauvreté soient ambitieux, tant sur le plan national qu'euro-péen, rien ne permet d'espérer une amélioration dans les prochaines années.

### Fédération belge des Banques Alimentaires

Rue de Glasgow, 18

1070 Bruxelles

Tél : 02/559.11.10

[info@foodbanks.be](mailto:info@foodbanks.be)

[www.foodbanks.be](http://www.foodbanks.be)

[www.facebook.com/banquesaliment.voedselbankenBE](https://www.facebook.com/banquesaliment.voedselbankenBE)

